

Un journal canadien-français des Etats-Unis, en annonçant à ses lecteurs que Mgr. Bruchési a accepté de donner le sermon, dans l'église St. Patrice, à Montréal, lors de la célébration de la fête nationale des Irlandais, le 17 mars courant, demande à quand un discours de St. Jean-Baptiste par un évêque irlandais-américain. Cette toute petite question suggère tout un monde de pensées.

Les autorités ecclésiastiques, aux Etats-Unis, ont reçu de la S. C. de la Propagande un décret portant défense de se servir de drapeaux nationaux et d'Etat, ou d'autres emblèmes séculiers pour décorer les églises. Aux termes de ce décret, il est aussi défendu de se servir, dans le même but, de bannières non bénites appartenant à des sociétés privées. Les drapeaux et emblèmes qui pourront servir dans la décoration des temples devront être ceux d'une société dont les statuts auront été approuvés par les autorités ecclésiastiques et qui sera sous la juridiction de l'évêque ; ils devront aussi porter des insignes religieux distincts.

Le fait suivant donnera une idée de l'ingéniosité à laquelle peut pousser le zèle évangélique. L'abbé James Dougherty est le curé de la paroisse Ste. Monique, à New-York, une paroisse qui compte 10,000 catholiques. En prenant charge de la paroisse, il se trouva en face d'une dette flottante de plus de \$100,000. Il décida de la payer. Mais comment ?

Au cours des démarches qu'il dut faire dans ce but, une compagnie d'assurance offrit de lui avancer la somme requise, pourvu qu'il procurât à la compagnie des assurances s'élevant à tel chiffre. Ce fut une révélation pour l'abbé Dougherty. Après avoir discuté la chose avec quelques paroissiens de bon jugement et de conseil sûr, il amena onze prêtres et laïques à prendre chacun une police d'assurance au chiffre de \$10,000, d'après le système de dotation de 20 ans. Le projet réussit on ne peut mieux, si bien qu'aujourd'hui l'ancienne dette est éteinte et que, sur les obligations nouvelles, il ne paie plus que 4 pour 100, au lieu de 7 pour 100 qu'il payait avant de réaliser cette heureuse idée. Il va de soi que les \$3,000 de primes annuelles sont garanties par le revenu paroissial et qu'on se fera une loi de les payer tous les ans avec une scrupuleuse fidélité.

Et voilà comment le zèle évangélique sait tirer parti des plus mauvaises situations.
